

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-02

## MARCHES D'IMPRESSION DE DIVERS SUPPORTS ET DOCUMENTS POUR LE SERVICE COMMUNICATION

### DEVOLUTION DU MARCHE

---

Le marché a pour objet l'impression de divers supports de communication pour le Conseil Général de Tarn et Garonne.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en trois lots en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une durée de 4 ans et pour les montants suivants :

		Mini HT pour 4 ans	Maxi HT pour 4 ans
Lot 1	Impressions sérigraphiées	40 000 €	100 000 €
Lot 2	Impressions diverses	50 000 €	150 000 €
Lot 3	Calendriers « villes et villages fleuris »	60 000 €	100 000 €

Compte tenu du montant, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en vertu des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La publicité a été lancée au BOAMP et au JOUE le 23 mai 2008 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 15 juillet 2008 à 16 heures 30.

9 candidats ont remis une offre dans les formes et délais requis.

Les plis ont été ouverts et après avoir vérifié la recevabilité des candidatures la commission d'appel d'offres en séance du 18 août 2008 a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres.

Les offres ont été jugées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 10 du règlement de la consultation, à savoir :

Prix	30 %
Délais de livraison	20 %
Qualité des produits (jugée sur échantillon)	50 %

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en séance du 15 septembre 2008 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1	Affiches sérigraphiées	Sérigraphie Moderne
Lot n°2	Impressions diverses	Graphic 2000
Lot n°3	Calendriers	Graphic 2000

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- les marchés de services à intervenir avec les sociétés Sérigraphie Moderne et Graphic 2000 ;
- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 septembre 2008**

CP 08/09-02

**MARCHES D'IMPRESSION DE DIVERS SUPPORTS ET  
DOCUMENTS POUR LE SERVICE COMMUNICATION  
DEVOLUTION DU MARCHÉ**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre  
2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés d'impression suivants de  
divers supports et documents pour le service communication à intervenir avec  
les sociétés Sérigraphie Moderne (06) et Graphic 2000 (82) :

Lot n°1	Affiches sérigraphiées	Sérigraphie Moderne (06)
Lot n°2	Impressions diverses	Graphic 2000 (82)
Lot n°3	Calendriers	Graphic 2000 (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, toutes les  
pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,